



REPUBLIQUE DU BENIN

*****&*****

MINISTERE D'ETAT CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

*****&*****

UNIVERSITE DE PORTO-NOVO

*****&*****

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PORTO NOVO

Domaine : Sciences de l'éducation

Mention : Professorat de l'Enseignement Secondaire

Spécialité : Lettres Modernes

Grade : Licence/BABES

MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

SUJET

**ROLE ET IMPORTANCE DES CENTRES CULTURELS ET DE
DOCUMENTATION DANS LA FORMATION SCOLAIRE AU BENIN**

PRESENTE PAR :

DEDEGNON Cédric

SOUS LA DIRECTION DE :

Dr MIGNANWANDE Hubert

Maitre-Assistant des Universités du
CAMES

Inspecteur-Professeur

Soutenu, le.....

SOMMAIRE

Dédicace.....	ii
Remerciements.....	iii
Liste des sigles.....	iv
Résumé.....	v
Introduction générale.....	1
<u>Chapitre 1</u> : Cadre théorique, milieu d'étude et approche méthodologique de la recherche.....	4
<u>Section 1</u> : Cadre théorique.....	5
<u>Section 2</u> : Milieu d'étude.....	12
<u>Section 3</u> : Approche méthodologique.....	15
<u>Chapitre 2</u> : Présentation des résultats, analyses et suggestions.....	20
<u>Section 1</u> : Présentation des résultats.....	21
<u>Section 2</u> : Analyse des résultats de l'enquête.....	23
<u>Section 3</u> : Suggestions.....	45
Conclusion générale.....	49
Bibliographie.....	52
Annexes.....	54

DEDICACE

- A ma feuie mère DAKO Françoise, pour m'avoir toujours guidé et éclairé dans chacun des pas que je franchis dans la vie. Les flambeaux que tu as allumés en "nous" ne s'éteindront jamais.

- A mes chers tuteurs, ACCROBESI T. Emile et ADOUKONOU Marie-Thérèse, dont les sacrifices ne seront jamais vains car ils constituent la force qui nourrit ma volonté d'aller toujours de l'avant. Puissiez-vous vivre longtemps pour jouir des fruits de vos sacrifices.

Remerciements

C'est le lieu de témoigner avec respect et sincérité notre profonde gratitude à toutes les personnes qui se sont remarquablement investies pour la réussite de ce travail, spécialement :

- Au Docteur Hubert MIGNANWANDE, pour avoir accepté de diriger ce travail nonobstant ses multiples occupations ;
- A l'endroit de notre maître de stage, M. Thierry AGBOZOGNIGBE pour son aide, sa sollicitude et ses multiples conseils, non seulement durant la période de stage au CEG d'Application, mais aussi au cours de notre inspection pédagogique ;
- A tous nos formateurs de l'Ecole Normale Supérieure ;
- A tous nos amis de promotion notamment Aimé, Valdo, Gaëlle, Débora, Gerda, Ozias, Laurent, Bienvenu, Félix, Ulrich, Sambiéni, pour leurs précieux conseils et assistance ; qu'ils reçoivent ici le trophée de notre amitié ;
- A nos oncle DAKO Simon et tante DAKO Suzanne pour leur assistance permanente ; qu'ils retrouvent à travers ces lignes l'expression de ma profonde gratitude ;
- Anos oncles et tantes Olivia, Géraud, Maryse, Gwladys, Serge, Jodel et Nadia pour leur soutien constant et leurs précieux conseils ;
- A Annick pour son soutien et son attachement ; qu'elle reçoive ici le symbole de notre affection ;
- A nos frères et sœurs ;
- A tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

SIGLES ET ACRONYMES

ACE : Agent Contractuel de l'Etat

APC : Approche Par Compétence

APE : Agent Permanent d'Etat

BAPES : Brevet d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement
Secondaire

CAEB : Conseil des Activités Educatives du Bénin

CAIP : Certificat d'Aptitude à l'Inspection Primaire

CAPES : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement
Secondaire

CDE : Centre de Documentation d'Etablissement

CEG : Collège d'Enseignement Général

CEMG : Collège d'Enseignement Moyen Général

CFPEEN : Centre de Formation des Personnels d'Encadrement de
l'Education Nationale

DSB : Diplôme Supérieur de Bibliothécaire

ENS : Ecole Normale Supérieure

ENSB : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires

INFRE : Institut National pour la Formation et la Recherche en
Education

NPE : Nouveaux Programmes d'Etudes

UAC : Université d'Abomey-Calavi

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural
Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la
Science et la Culture)

Résumé

Le programme actuel de formation est exécuté depuis 2001 dans les établissements secondaires de la République du Bénin. Malgré les multiples ressources aussi bien matérielles que financières investies par l'Etat pour sa réussite, force est de constater que le niveau des apprenants baisse chaque année. La raison la plus importante qui justifie cet état de chose est que le champ d'application de ce programme n'est soutenu par de moyens adéquats.

En effet, après une enquête réalisée à base de questionnaires, il s'est avéré que très peu d'établissements scolaires disposent de centres de documentation, ce qui ne permet pas aux apprenants de mener des recherches personnelles pour compléter les enseignements reçus. Même si des organismes ou institutions privées œuvrent dans ce domaine en mettant à la disposition des apprenants, aussi bien des fonds documentaires que d'autres avantages, leur accès n'est toujours pas facile à ces derniers.

Il est donc opportun que des dispositions soient prises afin de doter les apprenants de cadre d'étude et de recherche adéquats. Dans ce sens, des suggestions ont été faites aux différents acteurs du système éducatif pour la mise en place d'une bonne politique documentaire dans les lycées et collèges du Bénin.



INTRODUCTION GENERALE

« Il fut un temps où la bibliothèque ressemblait fort à un musée, où le bibliothécaire était un rat de bibliothèque...où les visiteurs contemplaient avec curiosité des livres anciens et des manuscrits. Le temps est venu où la bibliothèque est une école et le bibliothécaire un éducateur au sens le plus élevé du terme. »

Melvil DEWEY

Cité par Hubert FONDIN, *Rechercher et traiter l'information*. Paris, Hachette, 1994, P. 171

Depuis quelques décennies, le monde scolaire béninois est en pleine mutation. Cette mutation s'observe dans les changements de programmes d'enseignement et dans l'éclatement, en 2001, du Ministère de l'éducation nationale en trois : le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnel et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

C'est différentes mutations se justifient par la volonté du gouvernement béninois de relever le niveau intellectuel de la jeunesse scolaire. Au-delà des différents changements de programmes, le gouvernement se doit de rendre un service capital au monde scolaire : lui fournir des moyens d'information adéquats. En effet, former c'est informer. Et informer est un devoir fondamental dans tous les établissements scolaires.

Tout le monde est aujourd'hui conscient du fait que le niveau intellectuel de la jeunesse baisse remarquablement. Et pour sortir la jeunesse de cette impasse de baisse de niveau, il faut la doter de sources d'informations dont la plus stable, la plus accessible et la plus facile à manipuler est le centre de documentation. Le centre de documentation est un outil de formation très précieux.

Pour une bonne formation scolaire, il faut une documentation adéquate, fournie par les centres de documentation. Il ne pourrait, en effet, y avoir d'éducation sans documentation. L'école ne saurait développer les facultés tant morales, intellectuelles que physiques de quelqu'un sans avoir recours à des livres. La documentation semble alors le support indispensable à toute formation, à toute éducation.

Quel rôle jouent les centres de documentation dans l'amélioration des résultats scolaires au Bénin ? Quelles relations peuvent être établies entre l'éducation et la documentation ? Quelle importance doit être accordée à la bibliothèque, à la documentation dans la promotion de l'excellence dans les lycées et collèges ? A quelles exigences faudrait-il que les centres de documentation répondent pour favoriser le relèvement du niveau intellectuel des scolaires béninois ? En somme, peut-on former sans informer ? Le présent travail permettra de répondre à ces interrogations.

Le système éducatif comprend entre autres : l'enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel. Chacun de ces différents niveaux d'enseignement a des besoins documentaires spécifiques. La documentation

varie donc d'un niveau à un autre. Et il serait prétentieux de vouloir étudier le rôle de la documentation à tous ces niveaux d'enseignement. C'est pourquoi, le présent mémoire ne prend en compte que l'enseignement secondaire béninois. Les réflexions du présent travail porteront essentiellement sur les lycées et les collèges d'enseignement général.

Pour réaliser ce travail, deux questionnaires ont été élaborés. Le premier a été adressé à certains enseignants des établissements secondaires de Porto-Novo, et le second, aux élèves des classes d'examen de ces mêmes établissements. Les réponses obtenues ont aidé au développement de la deuxième partie de ce mémoire. En dehors de ces questionnaires, divers entretiens avec des personnes ressources ont aidé à la réalisation de ce travail, sans oublier l'exploitation de différents ouvrages, rapports et mémoires, ainsi que la consultation de certains sites internet et moteurs de recherche. Ainsi, pour mener à bien cette étude, un plan en deux chapitres a été élaboré :

- ✓ Cadre théorique et approche méthodologique de la recherche
- ✓ Présentation des résultats, analyses et suggestions

Chapitre I :

Cadre théorique, milieu
d'étude et approche
méthodologique de la
recherche

Section 1 : Cadre théorique

Ce chapitre aborde la clarification conceptuelle et les études faites antérieurement sur la question.

1.1- Problématique du sujet

« **On façonne les plantes par la culture et les hommes par l'éducation** », disait Jean-Jacques Rousseau (1962). Ainsi, l'éducation est l'une des préoccupations des peuples pour la formation des générations montantes. C'est par ce moyen que celles-ci sont préparées pour intégrer harmonieusement la société. Cette éducation débute dans la famille et se poursuit à l'école où, elle devient institutionnelle. Dans cette optique, le système éducatif reste dynamique et ouvert aux innovations.

En effet, au Bénin, avec l'avènement du renouveau démocratique, la nécessité de former un nouveau type d'homme s'est fait sentir. C'est fort de cela qu'il a été entrepris une réforme éducative après les Etats Généraux de l'Education (EGE) tenus à Cotonou du 02 au 09 Octobre 1990. Il s'agit désormais de « *former un citoyen autonome, intellectuellement et physiquement équilibré, capable d'entreprendre, de se prendre en charge et d'apprendre tout au long de la vie, un citoyen respectueux de la personne humaine, de la vie, de la vérité et de la démocratie, animé d'un esprit de méthode, de coopération et du goût de la responsabilité, un citoyen gestionnaire de lui-même, gestionnaire de l'environnement et gestionnaire des situations de la vie.* »

Pour réaliser ses ambitions, le Bénin a donc élaboré et mis en œuvre des programmes d'études qui étaient d'abord appelés programmes par objectifs et aujourd'hui programmes par compétences. Malgré les énormes ressources aussi bien matérielles que financières mobilisées pour l'accompagnement de ces programmes, les résultats n'ont toujours pas été à la hauteur des attentes ; ce qui se traduit par une baisse de niveau généralisée des apprenants. L'une des raisons avancées pour justifier cet état de chose est l'incapacité des apprenants à lire. Un regard critique porté sur ces programmes montre que leur champ d'application n'est pas soutenu par des moyens ou des supports adéquats. Au nombre de ces supports, on peut citer la bibliothèque qui offre, là où elle existe, de nombreux avantages aux apprenants.

En effet, la bibliothèque fait partie des dispositifs essentiels dans toute structure d'enseignement. Malheureusement, on constate que les bibliothèques des collèges et lycées du Bénin sont dans des conditions peu reluisantes, ce qui ne favorise pas le développement du livre et de la lecture : exigüité ou absence de salle de bibliothèque, fourniture insuffisante du fonds documentaire, qui est de plus non adapté, manque de formation des responsables (en général, des enseignants) au travail en bibliothèque, absence d'animation autour du livre... « Mieux » encore, le livre a conservé comme seul statut celui de manuel scolaire ou de moyen d'acquérir des diplômes. Le livre comme vecteur de culture, de plaisir, n'est pas pris en compte par les institutions scolaires. Or, « *écouter un maître même excellent, ne suffit pas à se former l'esprit. Il faut la réflexion, la méditation... Ce travail personnel sera, essentiellement constitué par des lectures* », disait André MAUROIS. Il est donc absurde d'espérer dans ces conditions, un engouement des élèves pour la lecture et un développement des bibliothèques. Nous constatons ainsi avec amertume que ce moyen de culture ne fait la préoccupation d'aucune autorité académique ou politique. Cette situation n'est pas sans préjudice sur le processus d'enseignement/apprentissage/évaluation. L'inexistence de centres de documentation gêne remarquablement les apprenants et ne leur permet pas d'avoir accès à d'autres sources d'informations en dehors des enseignements reçus et ainsi, de se cultiver. La conséquence est le mauvais rendement de ces apprenants, qui se caractérise par les échecs, les abandons ; choses devant lesquelles les parents restent impuissants.

Dans le souci de résoudre partiellement ces problèmes de documentation auxquels sont confrontés les apprenants dans leurs établissements scolaires, des institutions documentaires privées leur offrent des opportunités en mettant à leur disposition, aussi bien des fonds documentaires que des activités culturelles annexes ; ce qui n'est pas sans effet sur leur rendement. Ainsi, l'occasion nous étant offerte de réfléchir sur un problème de notre système éducatif pour l'obtention du Brevet d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire (BAPES), nous avons choisi de nous pencher sur le thème que nous intitule : « **Rôle et importance des centres culturels et de documentation dans la formation scolaire au Bénin** ». Dans le cadre de cette réflexion, quelques questions fondamentales se posent :

- Quelles sont les conséquences de l'inexistence des bibliothèques scolaires dans la formation des apprenants ?

- En quoi les centres de documentation contribuent-ils à la formation des apprenants en République du Bénin ?
- Quelle est l'influence de la documentation sur le rendement des apprenants ?

1.2- Etat de la question

La documentation est perçue de façon générale comme l'action de se documenter, de rechercher l'information. Selon le Petit Larousse 2006, la documentation est *« l'action de sélectionner, de classer, d'utiliser ou de diffuser des documents »*. Elle désigne également *« l'ensemble des techniques de traitement de l'information documentaire utilisant des logiciels de sélection et de recherche »*. Toujours d'après le même dictionnaire, elle désigne *« l'ensemble des opérations, des méthodes qui facilitent la collecte, le stockage, la circulation des documents et de l'information »*. PaulOTLETetHenriLAFONTAINE (1985), estiment quant à eux que *« la documentation englobe la bibliographie : elle est la science qui permet la fourniture de tous les documents sur un sujet donné »*. De l'avis de ClaireMASCOLO et de Jean-MichelRODES (1992), *« la documentation est un métier de communication dont l'objectif est la transmission d'une information contenue dans un support (le document) vers l'utilisateur »*. Mais bien plus, HubertFONDAIN (1992) quant à lui, pense que la documentation est *« la méthode qui doit permettre de découvrir la source vive de l'information, de relativiser les connaissances individuelles, d'encourager à chercher des opinions ; c'est une invite à l'exploration intellectuelle »*.

Selon Antoine DADELE (2005), la documentation est également *« un processus, des moyens techniques et un résultat »*. Un processus car c'est *« une démarche, celle de rechercher des documents utiles à la satisfaction des besoins en information de quelqu'un pour appuyer une étude »*. Des moyens techniques puisque c'est *« l'ensemble de pratiques de mise en œuvre pour identifier et fournir des documents répondant aux besoins des usagers »*. Un résultat parce que c'est *« l'ensemble des documents résultant de l'activité humaine : fournir une documentation »*.

La documentation joue donc un rôle capital dans la formation des écoliers, élèves et étudiants. Elle permet de lutter activement contre l'ignorance, la

carence et la stagnation intellectuelle. Cependant, beaucoup de problèmes se posent quant à son acquisition.

En effet, la plupart des établissements scolaires du Bénin souffrent d'un manque crucial de bibliothèques car il n'existe pas de salles spécialement construites en vue de permettre aux apprenants de se cultiver pendant les heures creuses. Même dans les quelques rares établissements qui font exception à ce constat, il reste encore beaucoup à faire. Cette absence d'infrastructure amène progressivement les apprenants à perdre de vue la nécessité de la documentation et de la culture dans le travail intellectuel.

Il a donc été constaté au cours de cette étude que d'autres recherches s'étaient déjà penchées sur la question de l'influence des centres de documentation dans la formation des apprenants. Ces travaux ont été faits par des cadres de l'Enseignement et de l'Administration. Ainsi :

- ❖ Messieurs Léon CODJO AKPO et Soulé RADJI, alors élèves-professeurs à l'Ecole Normale Supérieure de Porto-Novo en 1986, se sont penchés sur la question à travers le thème : « **Le centre culturel français dans la formation scolaire à Cotonou** ». Ils ont ainsi fait une étude approfondie sur le Centre Culturel Français (CCF) en ce qui concerne ses objectifs, tout en abordant ses apports et ses perspectives dans la documentation scolaire.
- ❖ Madame Valentine QUENUM, en fin de formation à l'Ecole Normale Supérieure de Bibliothécaires (ENSB) de France a travaillé sur « **La bibliothèque de l'Université Nationale du Bénin : aperçu historique et perspectives d'avenir** ». Dans ses recherches, elle s'est penchée sur la naissance et l'évolution de la bibliothèque de l'Université Nationale du Bénin, aujourd'hui Université d'Abomey-Calavi, puis a fait des suggestions pour une bonne politique documentaire.
- ❖ Monsieur MénongbéLudolphe A. TITO, quant à lui, préparant sa thèse de maîtrise à l'Université d'Abomey-Calavi en 2002 en Sciences et Technique de l'Information Documentaire, avait choisi de mener son étude sur : « **Le rôle de la documentation dans les collèges et lycées du Bénin** ». Il a alors fait le point sur l'état des centres de documentation d'établissement au Bénin, puis proposé les conditions d'implantation d'un centre de documentation d'établissement. Son étude se veut une contribution au relèvement du niveau intellectuel des apprenants béninois.

- ❖ Monsieur Eugène DOSSOUMOU, alors élève-administrateur à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) d'Abomey-Calavi, a aussi, en 1985, réfléchi sur le sujet : « **Pour la création de bibliothèques scolaires** ».
- ❖ Monsieur Cosme HOUANGNI et Madame Brigitte HOUNDJREBO quant à eux, ont travaillé sur « **La documentation dans la formation des élèves (cas du C.E.M.G GBEGAMEY)** ». Dans leur travail, ils ont en effet exposé la situation d'alors de la documentation dans ledit collège, puis fait quelques suggestions par rapport à la politique de documentation dans les lycées et collèges du Bénin.
- ❖ Monsieur Stéphane SONON, documentaliste-communicateur à l'Université d'Abomey-Calavi, a publié dans la revue *INFODOC* (Juillet-Décembre 2013), un article intitulé « **Jeunesse et bibliothèque en milieu urbain en Afrique : cas de Cotonou (Bénin)** ». Dans son étude, il a ainsi démontré qu'une étude effectuée dans la ville de Cotonou, capitale économique du Bénin, montre des statistiques peu encourageantes sur les habitudes de lecture chez les jeunes scolaires de la ville. Il révèle que cette situation est liée à l'absence d'une véritable politique nationale de promotion du livre et de la lecture, moins que par la concurrence des nouveaux loisirs et la situation économique précaire des parents d'élève qui sont secondaires. L'absence de politique de documentation des pouvoirs publics met les bibliothèques scolaires et publiques dans un état d'abandon et fait apparaître une discrimination sociale dans les habitudes de lecture des jeunes qui s'intéressent différemment à la lecture, selon leur classe sociale. L'étude est conclue par un appel à la volonté politique des pouvoirs publics qui apparaît comme primordial pour promouvoir la lecture publique dans cette ville.

Nous avons ainsi aperçu à travers ce parcours des études antérieures que la documentation concerne toutes les couches sociales.

1.3- Objectifs de l'étude

L'objectif de notre recherche est de montrer le rôle que jouent les centres de documentation dans la formation et l'éducation des apprenants.

De façon spécifique, ce travail vise à :

- faire l'analyse de la situation dans les établissements, en ce qui concerne la disposition ou non de bibliothèques scolaires ;
- montrer en quoi consiste l'apport des centres de documentation dans la formation des apprenants ;
- évaluer l'impact de la fréquentation des centres de documentation sur le rendement des apprenants.

1.4- Hypothèses de recherche

Pour mener à bien notre recherche, il convient de nous munir d'une boussole, afin de ne pas nous écarter de notre objectif. Ainsi, nous avons formulé les hypothèses suivantes que nos recherches permettront de confirmer ou d'infirmes :

- La majorité des collèges et lycées du Bénin ne disposent pas de centre de documentation ou de bibliothèque scolaire.
- Les centres de documentation sont indispensables dans le bon déroulement des activités pédagogiques.
- La documentation contribue à l'amélioration du rendement des apprenants.

1.5- Clarification conceptuelle

❖ La formation

Le Petit Robert (2014) définit le mot "formation" comme l'éducation morale et intellectuelle d'un être humain (*développement*) ; les moyens par lesquels on la dirige, on l'acquiert (*éducation, instruction*) et les résultats ainsi obtenus (*connaissance, culture*). A titre illustratif, on peut dire d'une personne qu' « *elle est juriste de formation* ».

Par ailleurs, « la formation est le fait d'amener un groupe qu'on appelle la **population de départ**, d'une **situation initiale** (qu'il s'agira de caractériser), à une **situation finale** (qu'on appelle le **système pédagogique**) ».

❖ La documentation

Le concept "*documentation*" vient du mot document qui dérive du latin "*documentum*", de "*docere*" qui signifie "*instruire*". Etymologiquement, un document désignait un texte manuscrit utilisé au Moyen Age pour enseigner ou pour instruire.

Le document est conçu aujourd'hui comme tout écrit ou tout objet servant d'information, de témoignages ou de preuves. C'est tout ce qui porte la marque de l'homme, de sa culture, de sa civilisation. Le document est donc tout élément de connaissance ou toute source d'information quel que soit le support utilisé.

La première définition que suscite le concept de documentation est un ensemble de documents relatifs à une question. En effet, le concept est utilisé à l'origine pour désigner toute action de recherche de documents. Le terme tend aujourd'hui à désigner un synonyme d'ensemble de documents recueillis par une recherche et plus généralement par toute collection d'information. Dans ce sens, la documentation est l'action de sélectionner, de classer, d'utiliser ou de diffuser des documents.

La documentation vise à repérer, à rassembler des informations, des savoirs en vue de leur exploitation pour s'informer, renseigner, prouver. Elle est « l'action de gérer la mémoire du monde, le capital commun des connaissances de l'humanité et d'en permettre l'accès plus complet, plus économique, plus rapide et plus pratique en vue du progrès universel » (Mèhissou, 1995).

L'on ne saurait évoquer les concepts de "*document*" et de "*documentation*" sans évoquer celui de "*centre de documentation*". Le centre de documentation est tout lieu où se trouve rassemblés, conservés et diffusés des documents exigés par le fonctionnement d'un service administratif, une entreprise, etc.

Par ailleurs, un centre de documentation est un organisme ou service chargé de collecter, d'organiser, de traiter, et de mettre à la disposition d'utilisateurs les outils de recherche et les documents apportant une réponse à leur demande d'information. Il peut s'agir d'un organisme distinct mais c'est souvent un service au sein d'une entreprise, d'une administration ou d'un organisme d'intérêt commun à ses membres (chambre de commerce, syndicat professionnel, etc.). Ainsi, le centre de documentation analyse le contenu des documents et produits des index, des catalogues, des bibliographies et des résumés analytiques.

Section 2 : Milieu d'étude

2.1- Aspects physiques

En vue d'atteindre notre objectif, la ville de Porto-Novo a été choisie comme cadre physique de notre recherche. Située au sud-est du Bénin à trente kilomètres de Cotonou, la ville de Porto-Novo se localise entre 6°27' et 6°33' de latitude Nord et entre 2°35' et 2° 37' de longitude Est. Elle est limitée au Nord-est par la commune d'Avrankou, au Nord-Ouest par la commune d'Akpro-Misséré ; au Sud par la lagune qui porte son nom (Porto-Novo), au Sud-ouest par les Aguégus et à l'Est par la commune d'Adjarra (Figure 1). La ville de Porto-Novo couvre une superficie de 52km², soit 0,05% du territoire national. Elle est construite sur le plateau de Porto-Novo-Pobè d'altitude moyenne de 100 mètres et un sol ferrallitique dans un climat béninien (subéquatorial) à quatre saisons (Adam et Boko, 1993). La végétation naturelle primaire est inexistante. Elle a abrité à partir de 1893 le siège de l'administration coloniale française au Dahomey et de ce fait, on y retrouve les premiers établissements tant commerciaux qu'administratifs. Les langues couramment parlées sont le goun, le fon, le yoruba et plus tard le français qui s'est imposé comme langue officielle de travail. Ce qui signifie que les apprenants communiquent aisément dans ces langues.

Avec une densité de 1.985 habitants/km² on compte un effectif total de 264.320 habitants dont 126.016 hommes et 138.304 femmes. Le taux d'accroissement annuel de la population est de 1.5%. (Résultat provisoire RGPH4 Juin 2013). Ceci contribue à une légère augmentation des effectifs dans les collèges chaque année.

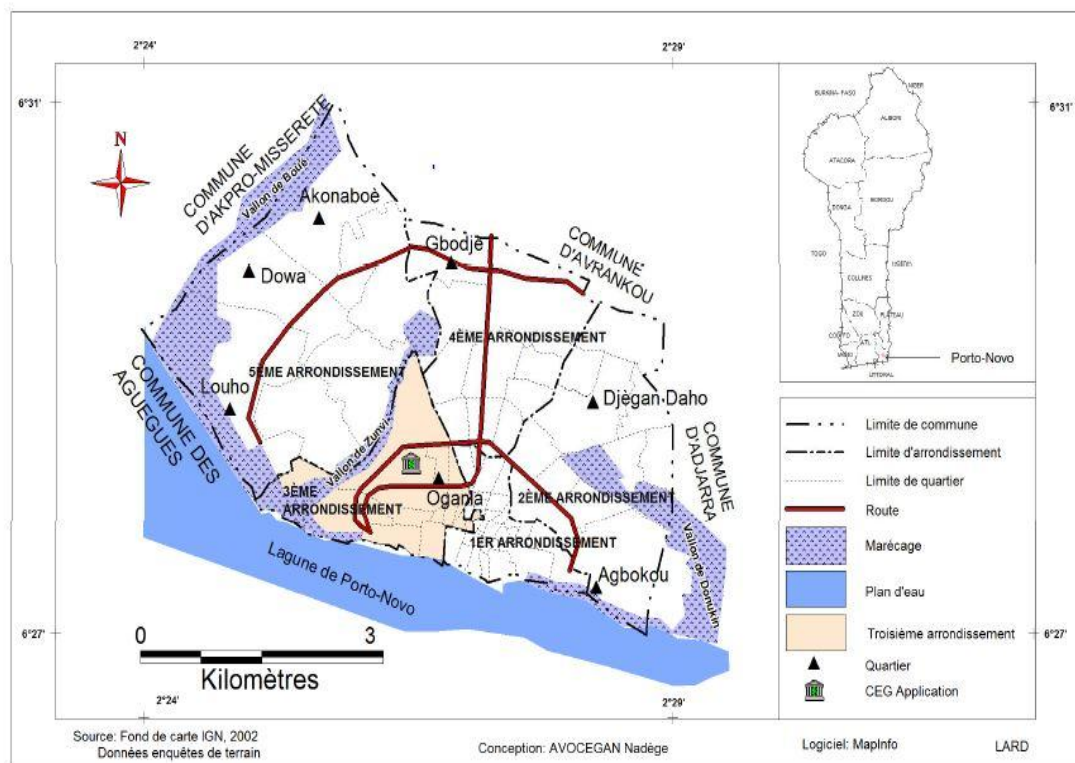


Figure 1: Plan de la ville de Porto-Novo.
 Conception: Cédric DEDEGNON, Juillet 2016

2.2- Aspects humains

Le tableau suivant présente les établissements publics de la ville de Porto-Novo ainsi que l'effectif des élèves inscrits respectivement au titre de l'année scolaire 2015-2016.

Tableau 1

ETABLISSEMENTS	EFFECTIF DES ELEVES
CEG Agbokou	3003
CEG Akpassa	1003
CEG Anavié	2207

CEG Application	1280
CEG Bio-Guerra	1816
CEG Davié	3122
CEG Djassin	1410
CEG Djègan-Kpêvi	3314
CEG Koutongbé	2550
CEG Les Cocotiers	2530
CEG Dowa	3555
CEG Unité	2066
Lycée Béhanzin	2416
Lycée Toffa 1 ^{er}	1838
Foyer Zouunkpa	482
Lycée Technique Commercial P/N	936
Lycée Technique Industriel P/N	1357

Source : Enquêtes de terrain, Direction Départementale de l'Enseignement Secondaire, Juillet 2016.

Section 3 : Approche méthodologique

L'approche méthodologique présente la méthodologie suivie pour mener la recherche. Dans le cadre du présent mémoire, il a été question aussi bien d'une étude quantitative que d'une étude qualitative. On distingue de ce fait, deux différentes dimensions de recherche à savoir : une dimension empirique et une dimension théorique. Mais en général, la recherche a été menée suivant trois étapes à savoir :

- *La collecte des données ;
- *Le traitement des données collectées ;
- *L'analyse des résultats.

3.1- Collecte des données

3.1.1- La recherche documentaire

Cet axe de notre étude renvoie aux investigations que nous avons faites dans les divers centres de documentation ciblés. Il s'agit notamment des centres de documentation de l'INFRE, du CAEB, du CFPEEN, sans oublier la Bibliothèque Nationale et celle de l'ENS. En effet, nous avons procédé à la consultation de certains ouvrages, mémoires et articles ayant précédemment abordé le sujet. L'analyse de ces documents nous a permis de mettre en évidence certains facteurs et caractéristiques générales à prendre en compte pour la suite de l'étude. Les livres consultés ont permis d'avoir plus de compréhensions sur l'utilité de la documentation et de la culture dans le processus d'apprentissage chez les apprenants.

Le tableau suivant présente brièvement le point des informations recueillies et leur utilité dans l'élaboration du travail.

Tableau 2

N°	Centre de documentation	Nature des documents	Types d'informations recueillies	Substance des informations
1	Bibliothèque Nationale	Ouvrages de référence	Clarification conceptuelle	Informations pas trop récentes mais utiles
		Mémoires	Travaux existants sur la question de la documentation	Informations très utiles
2	CAEB	Ouvrages généraux	Informations relatives à la psychopédagogie	Informations récentes mais pas trop utiles
3	CFPEEN	Mémoires	Informations relatives à l'importance des bibliothèques scolaires	Informations récentes, utiles, mais trop insuffisantes
4	Institut Français du Bénin à Cotonou	Ouvrages généraux	Informations relatives à la psychopédagogie	Informations récentes et utiles
		Site internet	Informations relatives aux objectifs, à la création et au fonctionnement de l'Institut	Informations récentes et très utiles
	Bibliothèque de l'ENS	Mémoires	Travaux existants sur la documentation en milieu scolaire	Informations récentes et utiles

3.1.2- La recherche empirique

Nous présenterons ici le but de notre recherche, la population-cible et l'échantillonnage ainsi que les méthodes et instruments de la recherche utilisés, avant de mentionner les techniques de traitement des données et les éventuelles difficultés rencontrées.

3.1.2.1) But de la recherche

Notre recherche a pour but de montrer l'impact de l'existence des centres de documentation dans l'éducation de la jeunesse scolaire.

3.1.2.2) Population-cible et échantillonnage

Dans le but de recueillir des informations relatives à l'importance de la fréquentation des centres culturels et de documentation sur le rendement des apprenants, nous avons défini un échantillon. Notre population-cible est constituée des apprenants, des enseignants, ainsi que des documentalistes.

3.1.2.3) Techniques de recherche

Deux techniques ont été mises en œuvre au cours de nos recherches : il s'agit notamment de l'observation directe et de l'enquête par questionnaire.

L'observation directe :

C'est un procédé qui consiste à recueillir un ensemble d'informations sur un sujet, un objet considéré. Ainsi, dans le cadre de cette recherche, nous avons sillonné quelques centres culturels et/ou de documentation en vue de constater l'affluence qui y règne. Cette observation nous a permis de vérifier la participation des élèves et des étudiants aux différentes activités culturelles et littéraires qu'organisent ces centres. Aussi a-t-elle permis de recenser l'avis des utilisateurs sur les prestations de ces centres.

L'enquête par questionnaire :

Il s'agit d'un procédé de collecte d'informations ou de données sur le terrain. Ainsi, nous avons élaboré de questionnaires aussi bien à l'endroit des

apprenants que des enseignants. Ces questionnaires nous ont donc permis de recueillir des informations sur le degré de fréquentation des centres culturels et de documentation par les apprenants en vue de déterminer son impact sur leur rendement.

3.1.2.4) Instruments de recherche

Les instruments de recherche renvoient aux outils utilisés dans le cadre de notre recherche. Nous voulons nommer entre autres les questionnaires d'enquête et internet.

Le questionnaire :

Le questionnaire est un instrument de recherche composé d'un ensemble de questions. Les questions sont élaborées en fonction des objectifs visés, tout comme leurs formes aussi en dépendent. Dans le cadre de notre recherche, nous avons proposé des questionnaires qui allient les questions fermées et ouvertes aux questions préformées (communément appelées questions à choix multiples). En effet nous nous inscrivons dans une logique visant à recueillir des données quantitatives mais aussi et surtout des données qualitatives. Ces données nous permettront d'appréhender le problème posé par le sujet dans sa diversité et avec une approche compréhensive. Nous voulons en effet constituer une vision panoramique du problème afin de proposer ensuite une synthèse de solutions.

Internet :

Internet est défini par le Grand Robert comme un réseau mondial connectant des millions de réseaux télématiques utilisant le même protocole de communication et offrant de nombreux services (consultation d'information sur de nombreux sites, messagerie, téléchargement). Nous mentionnons ici le recours que nous avons eu au moteur de recherche *Google* qui nous a permis de consulter des sites comme *Mémoire online* ou encore celui de l'Institut Français (www.if-benin.com), toujours dans le but de recueillir des informations.

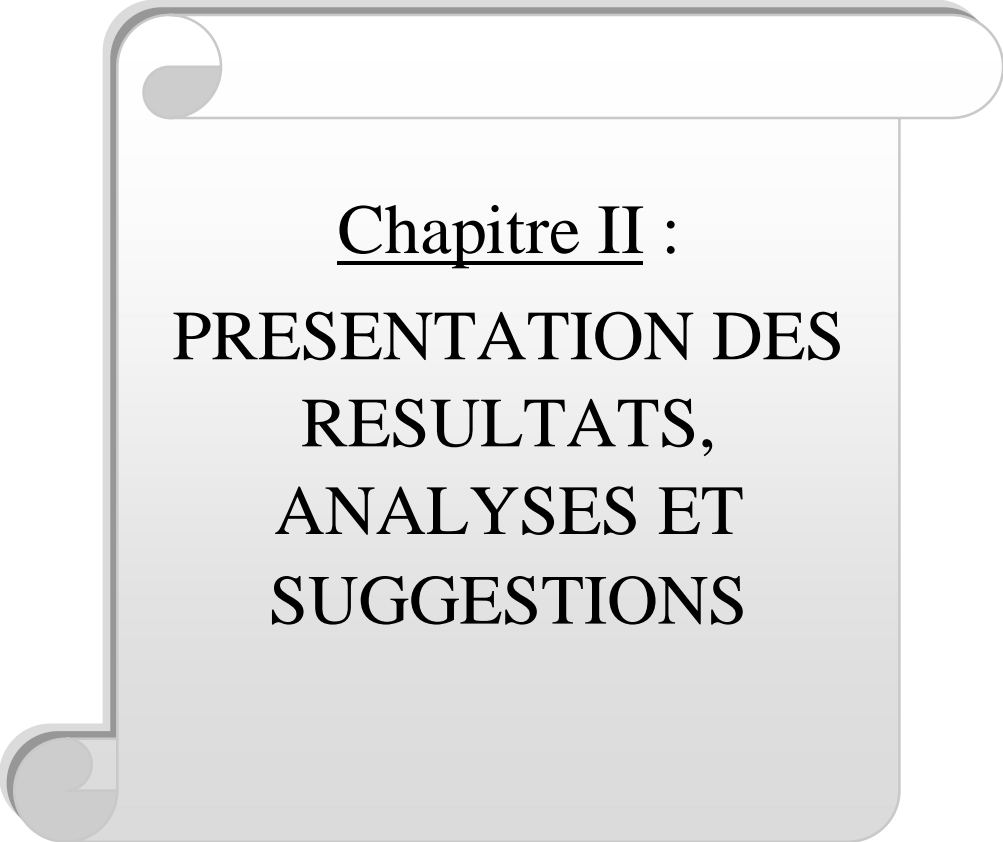
3.1.3- Traitement des données

Grâce aux questionnaires élaborés, beaucoup d'informations ont été recueillies, classées et examinées. En effet, une fois les questionnaires récupérés, nous les avons dépouillés puis les données quantitatives ont été présentées dans

des tableaux (réalisés à partir du logiciel *Excel*) pour une meilleure lisibilité. Quant aux données qualitatives, c'est-à-dire celles relatives aux questions ouvertes, elles sont présentées à la manière d'un exposé qui sera sujet à un commentaire (discussion). Toutefois, soulignons que nous avons été confrontés à certaines difficultés aux cours de nos recherches.

3.1.4- Difficultés rencontrées

Comme dans toute entreprise humaine, cette étude n'a pas été faite sans difficultés. En effet, la durée qui lui a été accordée a été relativement courte. De plus, la continuité des cours à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) ne nous a pas permis de consacrer plus de temps aux recherches, comme nous l'aurions souhaité. A cela, s'ajoute la réticence de certaines personnes ressources à nous fournir des informations. La plus grande difficulté à laquelle nous étions d'ailleurs confrontés, était que l'administration de l'ENS a validé les thèmes de recherche presque à la fin de l'année scolaire, moment où les élèves sont déjà en vacances.



Chapitre II :
**PRESENTATION DES
RESULTATS,
ANALYSES ET
SUGGESTIONS**

Section 1 : Présentation des résultats obtenus

Lors du dépouillement, il a été procédé à un décompte des questionnaires ; ce qui nous a permis de nous rendre compte que tous les exemplaires distribués n'ont pas pu être récupérés et que tous les exemplaires récupérés n'étaient pas exploitables. Nous avons consigné dans le tableau qui suit, les différents constats faits après le dépouillement :

Tableau 3

Cibles	Apprenants	Enseignants	Documentalistes
Distribués	200	80	10
Récupérés	200	80	5
Pourcentages	100%	100%	50%
Exploitable	180	60	5
Pourcentages	90%	75%	100%

Source : Enquête de terrain, Juillet 2016

Ce tableau nous permet de rendre compte des données générales ayant rapport au nombre d'exemplaires distribués, au nombre récupéré et au nombre exploitable au niveau de chacune de nos cibles. Deux cent (200) exemplaires du questionnaire ont été distribués aux apprenants et tous ont pu être récupérés, soit un pourcentage 100%. Des deux cent (200) exemplaires récupérés, cent quatre-vingt (180) étaient exploitables, soit un pourcentage de 90%.

En ce qui concerne les enseignants, quatre-vingt (80) exemplaires ont été distribués et tous ont également pu être récupérés, soit un pourcentage de 100%. Des quatre-vingt (80) exemplaires, soixante (60) ont été exploitables, soit un pourcentage de 75%.

Quant aux documentalistes ou responsables des centres culturels et de documentation, dix (10) exemplaires de guide d'entretien ont été élaborés en vue de recueillir leurs avis sur la question. Mais compte tenu de certaines difficultés, nous n'avons pu interroger que cinq (05) personnes, soit un pourcentage de 50%. Aussi, toutes les réponses recueillies et consignées respectivement sur les guides nous ont été exploitables et bien utiles.

A ces résultats, s'ajoutent les informations que nous avons pu recueillir dans les bibliothèques et sur les sites internet consultés.

Section 2 : Analyse des résultats de l'enquête

2.1- La question de la documentation au Bénin

2.1.1- La promotion de la lecture publique

La mise en œuvre d'une politique de lecture publique a été entreprise au Bénin dans les années soixante-dix, avec la construction d'une Bibliothèque Nationale, de six bibliothèques départementales, puis de leurs satellites, six centres de lecture publique. Aujourd'hui, nous avons deux réseaux nationaux : le réseau des bibliothèques de lecture publique et le réseau des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC), une vingtaine, en milieu rural, dans les départements de l'Atacora, de la Donga, du Couffo et du Mono. D'autres institutions travaillent dans le domaine des bibliothèques publiques : les missions diplomatiques (Instituts français de Cotonou et de Parakou, Centres culturels américain, chinois et libyen) et des ONG (CAEB, OKOUABO, Aurore, CADRE, Equi-Filles, Fondation Zinsou...). Tout cet arsenal devrait être mieux organisé et renforcé pour une meilleure intervention dans le secteur du livre et de la lecture. La structure, à compétence nationale, intervenant dans ce domaine, est la Direction Nationale de la Promotion du Livre et de la Lecture (DNPL). Créée par décret n° 2009-243 du 9 juin 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales, elle est née de la fusion du Centre National d'Animation et de Lecture Publique et de la Direction des Bibliothèques et de la Promotion Littéraire. Mais un certain nombre de ces bibliothèques sont en proie à des difficultés qui handicapent leur fonctionnement vital. Toutefois, quelques bibliothèques privées et associations engagées dans le développement et la promotion de la lecture parviennent encore à fonctionner grâce à des dons et des partenariats.

2.1.2- Analyse de la situation des centres de documentation au Bénin

Cette analyse prendra en compte, d'une part, les centres de documentation d'établissement, et d'autre part les centres de documentation des organismes ou institutions privées.

2.1.2.1- Les Centres de Documentation d'Établissement (CDE)

Le centre de documentation d'établissement est *"une structure installée dans une école ou un collège et destinée et à réunir et à faire utiliser toutes les ressources d'information utiles aux apprenants et aux enseignants"*. Encore appelé **bibliothèque scolaire**, il s'agit d'« *un espace destiné d'un établissement d'enseignement de niveau primaire ou secondaire, spécialement conçu ou adapté en vue de l'étude et de la lecture ainsi que la conservation, l'utilisation et l'administration d'un ensemble de documents et de moyens pédagogiques et didactiques appropriés, mis à la disposition permanente des élèves, du personnel enseignant et du personnel administratif de cet établissement* ». Le CDE est l'équivalent du Centre de Documentation et d'Information (CDI) en France.

2.1.2.1.1- Etat des lieux

Cette étude met essentiellement l'accent sur la description des locaux qui abritent les centres de documentation d'établissement (CDE), leur fonctionnement et le profil des animateurs, leur équipement et leur potentiel documentaire.

En effet, les locaux qui abritent les centres de documentation sont généralement des salles de classe et certaines fois des réduits. Les superficies qu'offrent ces locaux varient de 15 m² à 80 m² pour la majorité. L'exiguïté des locaux affecte le bon fonctionnement des CDE. Un CDE, c'est bien sûr un local, mais aussi des animateurs, un équipement et un fonds documentaire.

En ce qui concerne les équipements, il faut remarquer que très peu sont les CDE qui sont bien lotis. Pour l'essentiel, il se réduit à quelques rayonnages, tables, bancs, chaises qui s'avèrent insuffisants et certaines fois assez vétustes. Les CDE qui paraissent bien équipés sont ceux qui ont eu à nouer des relations avec des ONG tant nationales qu'internationales. Quant aux ressources documentaires, les CDE béninois ne disposent pas, pour la majorité, d'un fonds assez varié. Généralement, les ressources documentaires se limitent aux livres au programme, aux manuels scolaires. Ces manuels, qui existent en grand nombre, couvrent toutes les disciplines des collèges et lycées : biologie, mathématiques, physique-chimie histoire et géographie, philosophie, anglais, français, allemand, etc. Ces manuels sont parfois déjà assez dépassés. A part les manuels scolaires et les livres au programme, le fonds documentaire des CDE est souvent constitué d'un ou deux titres de périodiques, de quelques romans, bandes dessinées et

livres de conte. A cela, il faut ajouter quelques ouvrages d'auteurs classiques tels que : Victor Hugo, Pierre Corneille, Molière, La Fontaine, Georges Sand, Honoré de Balzac, etc. Le fonds documentaire disponible ne répond souvent pas aux attentes des élèves.

Tableau 4

Pensez-vous que les documents disponibles sont adaptés à vos besoins (Elèves) ?

	Nombre	Pourcentage (%)
Pas du tout	68	34,43
Moyennement	58	32,23
Bien	11	06,11
Très bien	05	02,78
Sans réponse	44	24,45
TOTAL	180	100%

Source : Enquête de terrain, Juillet 2016

A partir de ces données, nous constatons que 34,43% des enquêtés affirment que le fonds documentaire de leur centre de documentation ne répond pas du tout à leurs besoins. Le taux d'abstention est de 24,45%.

Tableau 5

Les documents utiles sont-ils disponibles dans votre bibliothèque (Professeurs) ?

	Nombre	Pourcentage (%)
Oui	10	16,66
Pas toujours	30	50
Pas du tout	14	23,34
Sans réponse	06	10
TOTAL	60	100%

Source : Enquête de terrain, Juillet 2016

La moitié des enquêtés (50%) trouvent que le fonds documentaire de leur centre de documentation ne répond pas toujours à leur besoin, tandis que 23,34% estiment qu'il n'y répond pas du tout.

Par ailleurs, en ce qui concerne leur fonctionnement, les CDE fonctionnent suivant la disponibilité de l'animateur. Or, en principe, l'ouverture et la fermeture des CDE devraient être étroitement liées aux jours et heures ouvrables des collèges et lycées, c'est-à-dire tous les jours ouvrables de 8h à 12h et de 15h à 18h. Le type d'accès et le système de prêt sont également tributaires de la disponibilité de l'animateur ainsi que de l'espace et du fonds documentaire. Pour la plupart des CDE visités, l'accès à la documentation est libre. Si dans certains CDE, les élèves peuvent prêter deux ouvrages par quinzaine, dans d'autres, le prêt se fait pour toute l'année.

Enfin, du point de vue du profil des animateurs ou documentalistes, soulignons que la plupart des CDE sont animés par une seule personne non professionnelle. Ce sont souvent des enseignants détachés pour raison de santé et auxquels l'on n'a donné aucune formation en bibliothéconomie. Parfois, l'on retrouve également dans les CDE, des titulaires du CEP, du BEPC voire du BAC

plus un an d'études universitaires. Le rôle de responsable de CDE est joué quelques fois par le directeur, le surveillant général, un secrétaire, etc. Ceci entraîne dans la majorité des cas, l'insatisfaction des usagers.

Après l'observation de la situation des CDE, le moment est venu d'en faire une analyse.

2.1.2.1.2- Analyse de la situation observée

❖ Des CDE existants

Le bon fonctionnement d'un CDE dépend en majeure partie du fonds documentaire et de la qualification de l'animateur. La plupart des CDE n'ont pas un grand espace. L'absence d'espace empêche le CDE d'accueillir un grand nombre de lecteurs.

En effet, le fonds documentaire d'une unité d'information attire ou repousse les usagers. Un CDE qui dispose d'un fonds un peu encyclopédique et d'un espace raisonnable recevra à coup sûr assez de lecteurs. Par contre, si le fonds est fourni et que l'espace ne s'y prête pas, les usagers n'y viendraient souvent pas.

Enfin, l'espace et le fonds documentaire seuls ne justifient pas pleinement la fréquentation ou non d'un centre. L'absence quasi-totale de l'animateur aux heures où les usagers peuvent se rendre au CDE en décourage beaucoup. En effet, l'animateur est souvent un surveillant général ou un secrétaire qui est fréquemment appelé à d'autres éducations. Il n'est souvent pas imprégné de l'importance de la documentation. Tous ces facteurs font que les élèves, les lycéens et les professeurs pensent pour les uns qu'il n'existe pas de bibliothèque dans leur établissement ; alors que certains de leurs camarades et collègues du même collège ou lycée en affirment l'existence.

❖ De l'inexistence des CDE

Les collèges ou lycées où il n'existe pas de CDE sont assez nombreux au Bénin. En effet, sur une dizaine de collèges enquêtés, seulement quatre ont un CDE fonctionnel (cf. tableau). Or, l'apport des centres de documentation dans la formation scolaire est indéniable. Cette inexistence de CDE se justifie certaines fois par le déficit d'une éducation à la documentation. La majorité des Béninois

ne sont pas sensibilisés à l'importance capitale de la documentation. Les élèves et lycéens ne savent souvent pas se servir d'un centre de documentation quand ils entrent à l'université. Un fossé se creuse alors entre ceux qui n'ont jamais été au contact d'un centre de documentation et ceux qui en ont pris l'habitude.

❖ Situation dans les établissements

Le tableau ci-après fait le point de la situation observée dans les lycées et collèges par rapport à la disponibilité ou non des bibliothèques scolaires ou centres de documentation d'établissement.

Tableau 6

ETABLISSEMENTS	SITUATION OBSERVEE
CEG Koutongbé	Bibliothèque fonctionnelle
CEG Djègan-Kpèvi	Bibliothèque fonctionnelle
CEG d'Application	Absence de bibliothèque
CEG Anavié	Absence de bibliothèque
CEG Bio Guérra	Absence de bibliothèque
CEG Djassin	Absence de bibliothèque
CEG Agbokou	Bibliothèque fonctionnelle
CEG Les Cocotiers	Bibliothèque fonctionnelle
Lycée Toffa 1 ^{er}	Bibliothèque non fonctionnelle
Lycée Béhanzin	Bibliothèque non fonctionnelle

Source : Enquêtes de terrain, Juillet 2016

2.1.2.2- Les centres de documentation des organismes ou institutions privées

Nous présenterons brièvement ici, les centres de documentation ciblés pour notre enquête, en mettant l'accent sur leurs modes de fonctionnement et leurs apports dans la formation des apprenants. Soulignons que cette étude prend en compte outre les centres de Porto-Novo, certains centres implantés dans les voisinages, notamment à Cotonou, et qui accueillent aussi les élèves et étudiants venant de la capitale.

➤ Le Conseil des Activités Educatives du Bénin (CAEB)

Créé depuis 1975, le CAEB est une Organisation Non Gouvernementale active en éducation. Après avoir signé un accord cadre en 2005 avec le gouvernement béninois, il a été, sur la base de ses performances, reconnu d'utilité publique en 2008 par l'Etat béninois. Il a son siège à Porto-Novo et ses actions s'étendent dans tous les départements du Bénin. Il est géré par une Direction Exécutive appuyée par un Conseil d'Administration. Le but du CAEB est de contribuer, aux côtés de l'Etat béninois, à l'amélioration des conditions de vie des populations, en particuliers des apprenants, pour un développement intégré et durable. Avec son projet d'attribution de bourses aux élèves et étudiants méritants, la fondation Vallet contribue à la promotion de l'excellence dans les collèges et centres universitaires.

Lancée le 7 avril 2003, la fondation Vallet de France couvre toute l'étendue du territoire national dans 23 établissements publics ainsi que privés et dans les universités publiques et privées. Avec un effectif de 311 bénéficiaires dont 7 étudiants au départ, les bourses de la fondation Vallet couvre, actuellement 941 bénéficiaires dont 349 étudiants, soit un montant annuel de 185 000 F CFA par élève et 440 000 F CFA par étudiant. Les bénéficiaires de ces bourses ont également droit à des manuels scolaires au programme selon leurs cursus, la prise en charge sanitaire, les verres médicaux, le suivi scolaire, universitaire, sociale et sanitaire.

Il faut rappeler que la fondation Vallet renforce ses actions à travers des projets de construction, d'équipement en manuels scolaires et universitaires, de 6 bibliothèques de référence à Porto-Novo, Abomey, Parakou, Natitingou et Lokossa. Un laboratoire de langues (Anglaise et espagnole) est également érigé au siège national du CAEB à Porto-Novo.

De façon spécifique, le CAEB a pour objectifs de :

- Contribuer à l'accès et au maintien des enfants dans le système éducatif ;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation ;
- Contribuer à la formation des jeunes scolarisés et/ou déscolarisés ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé des enfants et à leur protection ;
- Participer aux échanges internationaux ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et le capital humain du CAEB.

➤ **La Fondation Zinsou**

En Juin 2005 la « Fondation Zinsou » a ouvert ses portes à Cotonou, au Bénin. Tout d'abord principalement un lieu d'exposition pour les artistes contemporains africains, celle-ci a vu ses horizons s'élargir et son action se renforcer au cours des 8 dernières années. Désormais l'action de la Fondation est aussi bien artistique que culturelle, pédagogique et sociale.

La mise en valeur du patrimoine artistique touchant à l'Afrique, l'éducation, le développement et la réduction de la pauvreté sont au cœur du projet. La méthode recherchée est de réaliser des « actions témoins » susceptibles d'être répliquées avec le concours d'entreprises et de particuliers. Au fil du temps, et grâce aux actions de mécénat et aux partenariats qui ont vu le jour, la Fondation a pu concevoir, exécuter, suivre, analyser et perfectionner les programmes sur le terrain.

Avant tout artistique et culturelle, la vocation de la Fondation Zinsou s'est étendue. Elle est devenue pédagogique et sociale. Le développement, la réduction de la pauvreté et l'éducation sont au cœur de son projet, au même titre que la valorisation du patrimoine artistique et culturel de l'Afrique. Le partenariat avec plus de 260 écoles publiques et privées, mis en place lors de ses différentes activités artistiques et culturelles a amené la Fondation Zinsou à faire le constat suivant : le prix onéreux des livres et la rareté des bibliothèques au Bénin privent la jeunesse d'un accès légitime à la lecture entravant considérablement leur apprentissage.

Face à ce bilan, et parce que les jeunes lecteurs d'aujourd'hui sont les futurs chercheurs, ingénieurs, professeurs de demain, la Fondation Zinsou,

résolument afrooptimiste, s'est lancée un nouveau défi : rendre possible l'accès à la lecture pour tous les enfants de Cotonou et à terme, de tout le Bénin.

Pour relever ce challenge, la Fondation Zinsou a décidé de créer au cœur des quartiers de Cotonou et au plus près des établissements scolaires publics, un réseau gratuit de petites structures accessibles à tous, pourvues de livres neufs et proposant des installations modernes et accueillantes : LES MINI-BIBLIOTHÈQUES.

➤ **Le centre socioculturel OKOUABO**

L'histoire du centre OKOUABO (« bonne arrivée » en langue fon) est celle d'une rencontre et d'une amitié entre le Béninois Hamidou Ali Orou, Directeur adjoint de l'Institut Français de Parakou, et deux Français, Jérôme Robert et Pascal Declercq. Partis d'un constat, celui de l'inexistence d'une structure périscolaire dans les villes du Bénin, ils s'organisent et créent la bibliothèque OKOUABO le 1^{er} mai 1997. Gérée bénévolement par Hamidou Ali Orou, cette bibliothèque a rapidement suscité engouement et succès, car elle a opté pour une lecture publique orientée vers la jeunesse scolarisée, et parce qu'elle a réussi à présenter le livre comme un instrument de loisir, un jeu éducatif et un vecteur de plaisir personnel et collectif.

Soutenue par l'association OKOUABO de Lyon, elle a bénéficié en 2002 des subventions de l'Ambassade de France au Bénin et de la Guilde Européenne du Raid pour la construction d'un centre plus grand pour le développement de la lecture.

Depuis 2009, la fondation « Globe au Cœur » apporte régulièrement des financements pour le développement de nouveaux projets. Les membres de l'association OKOUABO et la fondation « Globe au Cœur » œuvrent pour la pérennisation des activités du centre sur la base d'un fonctionnement autonome.

2.2- Place accordée aux centres de documentation dans le déroulement des activités scolaires

« *On peut tout faire pour l'école, le lycée ou l'université, si après il n'y a pas de bibliothèque, on aura rien fait* ». Cette réflexion d'un connaisseur du monde éducatif, Jules FERRY, philosophe et ancien Ministre Français de l'Education, plante bien le décor de nos propos sur cette question qui nous préoccupe. Elle montre qu'un centre de documentation, plus qu'un outil de réussite des apprenants, est l'élément qui conditionne cette réussite.

Ainsi, l'importance des bibliothèques n'est plus à démontrer au XXI^e siècle, tant leur contribution pour la formation intellectuelle est indéniable. Il sera donc question dans cette partie d'analyser d'une part la fréquentation des centres de documentation par les apprenants et d'exposer d'autre part le rôle de ces centres dans le déroulement des activités pédagogiques.

2.2.1- La fréquentation des centres de documentation

➤ Taux de la fréquentation

En ce qui concerne le taux de fréquentation, nous avons interrogé aussi bien les apprenants que les enseignants en vue d'avoir une idée de l'échelle à laquelle les centres de documentation sont fréquentés.

Tableau 7

Fréquentez-vous la bibliothèque de votre collège ou un autre centre de documentation ?

		Nombre	Pourcentage
Apprenants	Oui	68	37,77%
	Non	112	62,32%
	Total	180	100%
Enseignants	Oui	24	40%
	Non	36	60%
	Total	100	100%

Source : Enquête de terrain, Juillet 2016

Sur les cent quatre-vingt (180) apprenants enquêtés, seulement soixante-huit (68) affirment avoir l'habitude de fréquenter un centre de documentation, soit un pourcentage de 37,77%. Quant aux enseignants, sur les soixante enquêtés, seulement vingt-quatre (24) nous ont donné une réponse affirmative, soit un pourcentage de 40%. A présent, nous allons évaluer à quel rythme ces centres de documentation sont fréquentés par ceux qui en ont l'habitude.

➤ Rythme de la fréquentation

Tableau 8

Fréquentez-vous la bibliothèque de votre collège ou un autre centre de documentation ? (Apprenants)

Oui

- Rythme de la fréquentation

	Nombre	Pourcentage
Régulièrement	21	11,66%
Souvent	33	18,33%
Quelques fois	79	43,88%
Rarement	47	26,11%
TOTAL	180	100%

Source : Enquête de terrain, Juillet 2016

La majorité des apprenants enquêtés, soit 43,88% affirment n’avoir l’habitude de fréquenter des centres de documentation que quelques fois. Voyons à présent ce qu’il en est des enseignants.

Tableau 9

Combien de fois allez-vous par semaine dans une bibliothèque ? (Enseignants)

	Nombre	Pourcentage
Tous les jours ouvrables	00	00%
Une fois	24	40%
Deux fois	27	45%
Pas du tout	09	15%
TOTAL	60	100%

Source : Enquête de terrain, Juillet 2016

➤ Raisons de la fréquentation

Tableau 10

Fréquentez-vous la bibliothèque de votre collège ou un autre centre de documentation ? (Apprenants)

Oui

- Raisons de la fréquentation

	Nombre	Pourcentage
Culture personnelle	10	14,70%
Dans le cadre des études	42	61,76%
Lorsqu'on n'a rien à faire	06	8,82%
Pour la distraction	05	7,35%
Pour avoir d'informations	05	7,35%
Autres raisons	00	00%
TOTAL	68	100%

Source : Enquête de terrain, Juillet 2016

2.2.2- La documentation : un appui pédagogique

La documentation comme source d'acquisition du savoir profite non seulement aux élèves et lycéens mais aussi aux enseignants.

Les centres de documentation constituent pour les apprenants l'accès à un univers de connaissances plus vaste. Ils vont au centre de documentation pour rechercher une information, une donnée, etc. Ils sont désormais des autodidactes. L'enseignant, quant à lui, devient alors un guide, un animateur ou un facilitateur qui prend l'apprenant comme il se présente, qui l'accompagne sans brusqueries dans ses évolutions.

« [...] Le but principal des cours est d'apprendre aux apprenants à travailler en bibliothèque et lorsque quelqu'un est capable d'utiliser une vaste documentation bibliographique et sait trouver rapidement et avec précision ce qu'il recherche, il peut se vanter d'avoir une bonne éducation », affirmait déjà Melvil DEWEY. L'apprenant se rend au centre de documentation non seulement pour se divertir, se distraire, mais aussi et surtout pour préparer ses exposés, se cultiver, s'instruire par lui-même, pour compléter les cours de l'enseignant.

Dans un monde confronté à l'essor des NTIC, où l'enseignant ne détient plus le monopole du savoir, l'élève doit se convaincre de l'obligation de construire son propre savoir. Il devrait capable de rechercher efficacement dans une masse d'informations ce dont il a besoin. Il ne doit pas se cantonner aux manuels scolaires, aux livres au programme, etc. Il doit savoir qu'à ces sources de connaissances, il lui faut aujourd'hui ajouter d'autres : les ouvrages de référence et de culture générale, les films ou bandes-dessinées, l'Internet, etc. Or, dans les collèges et lycées béninois, la majorité des scolaires lisent seulement les livres au programme et certaines fois, quelques romans et bandes dessinées comme le démontre le tableau suivant :

Tableau 11

Quel type de document préférez-vous lire pour satisfaire vos besoins en information ?

	Nombre	Pourcentage
Romans	37	20,55%
Livres au programme	73	40,55%
Bandes dessinées	38	21,11%
Ouvrages de référence	00	00%
Périodiques	22	12,22%
Autres	10	05,55%
TOTAL	180	100%

Source : Enquête de terrain, Juillet 2016

Alors que la documentation est primordiale pour soutenir les acquis des enseignements, peu de collèges et lycées sont riches en matière de documentation. Le temps de l'école est parfois l'unique occasion pour un jeune de se former, il faut lui en donner la chance à travers une bonne attitude à s'orienter vers un comportement scientifique. On ne peut y arriver qu'en cultivant le recours constant à la documentation.

L'enseignant ne peut livrer à l'élève tout ce dont il a besoin dans le créneau horaire qui lui est attribué. L'élève se doit donc de contempler les esquisses de connaissances qui lui ont été enseignées par la recherche en bibliothèque. Dans le contexte des milieux défavorisés, la documentation est salutaire car il n'est pas certain que tous les apprenants disposent d'un manuel pour suivre un cours. Les parents n'ayant pas fini de résoudre les problèmes alimentaires, procurer des manuels à un enfant est relégué au second plan. La disponibilité d'un centre de documentation vient donc atténuer les éventuelles

difficultés d'un élève en situation difficile. « **En Afrique où l'élève possède rarement de livres personnels, la bibliothèque doit lui permettre d'exciter son imagination, de trouver l'évasion et le rêve qui lui sont nécessaires. Le livre apparait pour l'enfant africain comme l'un des seuls moyens d'accéder au monde extérieur que ne lui apporte son milieu familial, mais dont l'enseignement reçu à l'école lui parle sans cesse** », conclut l'OCAM.

Si l'élève a besoin de la documentation pour compléter les connaissances reçues de l'enseignant, ce dernier en a également pour préparer son cours. Aucun enseignant ne peut se passer de la documentation, de même qu'il ne peut se contenter systématiquement d'une ancienne préparation. D'ailleurs, les enseignants béninois en ont pleinement conscience (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 12

Une bonne préparation de cours peut-elle se faire sans recours documentaire ?

	Nombre	Pourcentage
Oui	00	00%
Non	60	100%
Parfois	00	00%
TOTAL	60	100%

Source : Enquête de terrain, Juillet 2016

Tableau 13

Une bonne préparation de cours peut-elle se faire par un recours systématique à une ancienne préparation ?

	Nombre	Pourcentage
Oui	00	00%
Non	53	88,33%
Parfois	07	11,66%
TOTAL	60	100%

Source : Enquête de terrain, Juillet 2016

Aux documents classiques utilisés, l'enseignant se doit aujourd'hui d'ajouter les documents audio-scriptovisuels, l'Internet. Ces divers éléments de connaissances permettent un approfondissement de ses savoirs, de ses connaissances. Ceci ne semble pas encore être bien perçu par la plupart des enseignants béninois. En témoignent les résultats des enquêtes réalisés dans le cadre de ce travail.

Tableau 14

Quel type de document jugez-vous indispensable à vos activités académiques ?

	Nombre	Pourcentage
Livres	19	31,66%
Ouvrages de référence	02	03,33%
Périodiques	06	10%
Livres	32	53,33%
Périodiques		
Ouvrages de référence		
Autres	01	01,66%
Total	60	100%

Source : Enquête de terrain, Juillet 2016

La majorité des enseignants interrogés (53,33%) ne se cantonnent pas à un seul type de documents pour préparer leurs cours.

Par ailleurs, l'enseignant étant devenu un animateur, un facilitateur, il ne doit pas chercher à fournir toutes les informations qu'il faut aux apprenants. Ceci ne signifie nullement qu'il fera de la rétention d'information. Au contraire, il doit avoir à cœur d'indiquer aux apprenants des sources complémentaires à son cours. Si la majorité des enseignants affirment le faire, il existe toutefois des exceptions.

Tableau 15

Quelles sources d'information indiquez-vous à vos apprenants pour compléter le cours ?

	Nombre	Pourcentage
Rien	04	06,66%
Centre de documentation/Bibliothèque	40	66,66%
Presse écrite	03	05%
Centre de documentation/Bibliothèque	08	13,33%
Radio/Télévision		
Presse écrite		
Centre de documentation/Bibliothèque	03	05%
Radio/Télévision		
TOTAL	60	100%

Source : Enquête de terrain, Juillet 2016

L'enseignant doit se tenir au courant de ce que lui propose le CDE pour bien préparer son cours ; ce faisant, il pourra confier à ses élèves des travaux qui nécessitent des recherches au CDE. Ces derniers doivent veiller à ne pas se documenter n'importe comment. Il faut, en effet, savoir ce que l'on recherche, ce dont on a besoin ; avoir une idée d'où et comment la chercher ; savoir choisir et sélectionner ce dont on a besoin, le renseignement ou l'information dont on a besoin dans la masse de documents disponibles et l'exploiter de façon intelligente. Il faut veiller à ne pas manquer l'information pertinente ou encore à ne pas s'encombrer de l'inutile dans la recherche que l'on mène. Ce n'est qu'à ce prix qu'élèves, lycéens et enseignants pourraient effectivement bénéficier largement et pleinement des ressources de la documentation.

Le savoir est universel. Et cette universalité fait qu'un document ancien, un document d'un auteur étranger ou d'un auteur peu connu peut être aussi utile qu'un document récent, qu'un document d'un auteur national ou d'un auteur très connu. Il est toutefois vrai que dans plusieurs domaines du savoir, il existe des documents, des auteurs de référence.

Aux documents imprimés utilisés pendant longtemps comme seule source de savoir, ce sont ajoutés d'autres documents tels que les documents électroniques, les documents audio-visuels, l'Internet, etc. Négliger ces sources de connaissance serait une façon de se condamner à ne pas avancer.

2.3- L'éducation et la documentation

La documentation étant un ensemble de documents véhiculant une information, il semble judicieux de rechercher les fonctions et la typologie de l'information.

2.3.1- Fonctions et typologie de l'information

On distingue généralement deux grandes fonctions à l'information : une fonction de distraction et une fonction d'action.

La fonction de distraction, encore appelée fonction de détente, fait percevoir l'information comme un des moyens dont dispose l'homme pour libérer l'esprit des contraintes de la vie. L'information est donc recherchée pour se distraire, se détendre ; pour faire voyager ou voguer l'imagination. Chaque être ayant ses goûts ludiques ou distractifs, le choix de ce type d'information est fonction de considérations personnelles.

La deuxième fonction que l'on attribue souvent à l'information est à l'opposé de la fonction de détente. L'on recherche l'information pour prendre une décision, pour agir. C'est une fonction d'action, de réflexion. Cette information est choisie suivant des méthodes, des critères, des démarches rigoureuses et scientifiques. Car le but final de cette information n'est pas de distraire mais d'aider à l'accroissement des connaissances, du savoir d'un individu ; d'amener à prendre une décision.

Si l'information, de façon générale a deux finalités, l'on distingue généralement deux types d'informations. Ces deux types d'informations correspondent à ses deux fonctions. Ainsi, l'on distingue l'information générale,

correspondant à la fonction de distraction, et l'information spécialisée, correspondant à la fonction de d'action.

L'information générale est à la portée de toutes les catégories d'utilisateurs d'un service d'information. L'information spécialisée, au contraire, n'est pas accessible à tout le monde. Elle s'adresse, de façon différente, à des personnes qui ont une décision à prendre, une action à mener ou dont le but est la recherche. Cette information est souvent recherchée et utilisée notamment par les élèves.

Cette clarification des fonctions et typologies de l'information nous permet d'établir les rapports existant entre l'éducation et la documentation.

2.3.2- Le rapport éducation-documentation

Comme on peut le constater à partir de leurs définitions, l'éducation et la documentation relèvent d'une seule et même fonction. Elles ont un objectif commun : enseigner, instruire, former, ..., éduquer. Relevant de la même et unique fonction, celle d'éduquer, l'éducation et la documentation ne peuvent aller l'une sans l'autre. Et dans cette relation, il n'est pas osé d'affirmer que la documentation est l'alpha et l'oméga de l'éducation. En effet, la documentation est présente à toutes les étapes de la formation. L'enseignant, encore moins l'apprenant ne peut s'en passer. L'un y a recours pour préparer ses fiches de cours, l'autre pour compléter et enrichir le savoir reçu en classe.

L'éducation et la documentation doivent donc aller de pair : l'éducation s'appuyant sur la documentation et la documentation s'appuyant sur l'éducation. Et pour que cette relation soit plus aisée, efficace et effective, l'existence des centres de documentation au sein de la structure éducative de tout collège ou lycée est une nécessité.

La documentation au collège ou au lycée a pour mission de permettre aux élèves et lycéens d'avoir accès à la mine de connaissance qui est à leur disposition. Cet accès doit être le plus possible soutenu et entretenu.

Il est donc évident que la documentation et l'éducation doivent conjuguer leur effort pour sortir l'individu de l'ignorance. Elles doivent lui permettre de construire de nouvelles connaissances ou de transmettre des savoirs.

2.3.3- Influence de la documentation sur la personnalité des apprenants

Le travail de la recherche en tant qu'activité essentielle dans la formation de tout apprenant, s'impose à ce dernier comme la clé du succès. Parler de la portée de la documentation nous renvoie à l'étude de ces aspects didactique, moral et social.

Sur le plan didactique, les centres de documentation permettent à l'apprenant d'approfondir les enseignements qu'il reçoit ; de même, par les livres, ce dernier enrichit son savoir, sort du cadre du programme et explore des champs nouveaux plus vastes. A mesure qu'il progresse dans ses investigations, sa curiosité s'éveille, ses connaissances s'élargissent et se concrétisent. L'élève qui aura fréquenté une bibliothèque le long de sa scolarité se rendra vite compte que la bibliothèque est l'université du peuple où les ressources disponibles à quiconque veut s'instruire sont inépuisables.

Dans le domaine moral, la fréquentation des centres de documentation permet non seulement à l'élève de trouver des livres et des informations qui feront de lui l'homme de demain, mais aussi et surtout d'acquérir une certaine dignité sociale.

Du point de vue social, il faut souligner que le livre, en captivant l'esprit de l'enfant, le retient sur place, l'éloigne des dangers de la rue et le soustrait aux contacts nocifs des mauvaises fréquentations. Le bon ouvrage lui inculque la façon d'exploiter ses loisirs d'une manière instructive et profitable.

De plus, les centres de documentation, par leur organisation, les services qu'ils rendent aux usagers, leurs règlements et leur discipline, imposent à l'élève le secret de vivre en harmonie avec les autres et le façonnent au respect des et des devoirs du citoyen dans la société.

Section 3 : Suggestions

Faire des suggestions, c'est avant tout, s'attaquer aux causes du problème. Et si l'on sait que la plus importante est le manque ou l'insuffisance des unités documentaires et en l'occurrence d'une bibliothèque dans les établissements, on déduira que la solution principale serait d'ouvrir et d'organiser un centre de documentation dans chaque lycée et collège. Ensuite, on fera la même chose au niveau départemental et municipal. Dans ce sens, nos suggestions seront d'abord faites aux autorités politico-administratives. Ensuite, nous nous adresserons aux autorités académiques, avant de dire un mot aux élèves eux-mêmes.

3.1- A l'endroit des autorités politico-administratives

Le Gouvernement central du Bénin, à travers le Ministère de la culture et les ministères en charge de l'enseignement ont une grande responsabilité à jouer. Dans la mise en œuvre d'une bonne politique de documentation. Il s'agira en effet de :

- **Promouvoir la culture littéraire**

Le Ministère de la Culture devrait procéder à la réouverture des bibliothèques départementales et municipales qui n'existent presque plus au Bénin. Il devrait ensuite offrir des facilités aux structures publiques et privées qui travaillent à renforcer la lecture publique telles que les auteurs d'œuvres littéraires, les écrivains, les éditeurs, les librairies, les ONG de promotion du livre et de la lecture, les bibliothèques et centres de loisirs etc.

Les facilités seront liées au régime fiscal à accorder aux initiatives privées du secteur et aux moyens légaux et matériels à accorder aux initiatives publiques. Ainsi, le Fonds d'aide à la culture mis en place par l'Etat à travers ce ministère pour appuyer les artistes, pourrait aussi renforcer l'axe de la promotion de la lecture, à travers ses appels à proposition de projets, qui permettent aux acteurs culturels (personnes physiques ou morales) de concrétiser leurs divers projets d'activités grâce aux subventions publiques.

- **Démocratiser l'accès au savoir**

En vertu du principe de l'égalité entre tous, l'Etat doit œuvrer à la « démocratisation du savoir » et ainsi, permettre son accès à tous sans distinction

aucune. Ainsi, que le jeune scolaire soit dans la commune de Cobyly ou dans celle de Za-kpota, il doit pouvoir accéder au livre et connaître la joie de la lecture au même titre que son compatriote de Porto-Novo ou de Cotonou.

Démocratiser le savoir au sud dans les communes comme celle de Porto-Novo, c'est rendre accessible le livre et par ricochet améliorer les habitudes de lectures.

- **Promouvoir la création de bibliothèques mobiles**

Cette suggestion peut paraître un peu surprenante, car, on peut se demander pourquoi une bibliothèque mobile ? Mais, disons, d'ores et déjà, qu'une bibliothèque mobile est, en réalité, un complément de la bibliothèque statique. Quel sera donc le rôle de la bibliothèque mobile et comment devra-t-elle fonctionner ?

La bibliothèque mobile, comme l'indique le qualificatif « mobile », est une bibliothèque ambulante par nature, pouvant se déplacer d'un endroit à un autre. Elle est souvent montée sur des charrettes ou des voitures. Sa particularité ici est que c'est plutôt elle qui va vers les lecteurs, et non l'inverse comme c'est le cas avec la bibliothèque statique. Elle fonctionne de la même manière que celle-ci, à savoir, fournir des ouvrages aux nécessiteux. C'est une bibliothèque très utile en milieu rural. Dans les pays européens, on l'appelle « bibliothèque itinérante » ou de campagne. C'est souvent la propriété de la commune. Ainsi, chaque village ou quartier est, à l'avance, avisé de l'arrivée de la voiture-bibliothèque. A sa venue, le bibliothécaire offre au monde rural l'occasion de consulter sur place les ouvrages, ou encore de lui octroyer des prêts de livres, ou enfin de procéder à leur retrait.

A l'heure où la décentralisation est devenue un impératif dans notre pays et que la naissance des communes est imminente, nous jugeons bon que des bibliothèques itinérantes connaissent le jour pour établir la liaison entre les milieux rural et urbain dans le domaine de l'information et de l'éducation. Ainsi, sur le plan scolaire, même les établissements dépourvus de bibliothèque s'en plaindront moins, et ceux qui en ont verront leur service renforcé par l'action de cette bibliothèque mobile, car, ne l'oublions pas, le grand problème de nos populations reste l'accès à l'information. Un livre accessible, un citoyen cultivé, un citoyen sauvé !!!

3.2- A l'endroit des autorités académiques

Tous les établissements scolaires disposent d'un budget dont les recettes proviennent de plusieurs sources. Il est normal que les collèges et lycées participent activement à l'implantation en leur sein d'une bibliothèque et d'une documentation et d'une documentation à exploiter pour le bien-être intellectuel et culturel des apprenants. Aux Chefs d'établissement, nous suggérons de prévoir et de dégager dans l'exécution de leur budget, les moyens financiers qui assureront à l'établissement la possession de cet outil indispensable.

Dans le même ordre d'idées, ces premières ressources peuvent être alimentées par les activités coopératives et de production. Dans l'immédiat, les établissements qui disposaient d'une bibliothèque ne fonctionnant pas, doivent procéder à la rentrée prochaine à leur réouverture à partir des locaux disponibles, du matériel en place et des ouvrages dont les contenus sont toujours d'actualité. A cet effet, il faudra initier les élèves la gestion de la bibliothèque et de la documentation. Il s'agit en somme de les responsabiliser pour éviter la détérioration prématurée de ces biens.

3.3- A l'endroit des enseignants

Il ne suffit pas d'avoir une bibliothèque -statique ou ambulante- pour penser déjà instruire le peuple. L'idéal serait d'abord d'amener les apprenants à s'intéresser à la lecture. Et l'une des méthodes efficaces pour y arriver est l'organisation des clubs de lecture. A cet effet, les enseignants –surtout ceux intervenant dans les matières littéraires- doivent organiser souvent des clubs de lecture dans leurs classes afin de permettre aux apprenants de discuter entre eux des œuvres lues. Dans un club de lecture, même si l'objectif est d'acquérir la connaissance, cela sous-entend de la part des membres dudit club une distraction.

Partant de là, on pourrait même faire compétir les clubs de lecture afin de déceler les talents des lecteurs ainsi que leurs compétences livresques. Lion de se circonscrire à une seule école, une telle compétition peut s'étendre à toutes les

populations d'une région et créer ainsi une symbiose au sein de l'intelligentsia d'une commune ou d'un village donné.

Par ailleurs, les enseignants doivent fortement sensibiliser les apprenants sur la nécessité de la recherche personnelle pour compléter les cours dispensés. Ils doivent également pratiquer moins le didactisme en privilégiant des démarches et méthodes qui favorisent le socioconstructivisme.

3.4- A l'endroit des apprenants

Malgré l'importance reconnue à la documentation dans la réussite scolaire, beaucoup d'élèves et de lycéens préfèrent se contenter de ce que donne l'enseignant ; celui-ci n'est pourtant pas un savant absolu. Le seul chemin vers la réussite reste et demeure l'information, la documentation. Il n'y a pas de mauvais livres dit-on, mais de mauvais lecteurs.

L'élève ou le lycéen, pour réussir à bien se documenter, doit s'armer de patience et de persévérance. Telle information ou telle donnée reçue favorablement aujourd'hui par l'enseignant pourrait être remise en cause. Ceci ne signifie toutefois pas que la première source d'information soit fausse ; cela ne veut pas non plus dire que l'enseignant ne connaît rien.



*CONCLUSION
GENERALE*

« L'accès aux manuels scolaires et autres matériels d'apprentissage est le moyen le plus rentable d'élever le niveau des résultats scolaires. »

Pernille ASKERUD

Guide pour l'approvisionnement durable en livres. Paris, UNESCO. 1998. Préface

L'information est aujourd'hui une denrée incontournable. Plus personne ne peut nier que détenir l'information, c'est détenir le pouvoir.

En effet, aucun individu, quel qu'il soit, ne peut conduire à bon terme une initiative, une entreprise sans le concours de l'information, de la documentation. L'entrepreneur, l'opérateur économique a besoin d'informations pour faire prospérer ses affaires. L'un ou l'autre doit savoir les coûts des marchandises, ceux des matières premières, les taxes appliquées, etc.

Les élèves, lycéens et enseignants ont aussi et surtout besoin de documentation. En effet, la documentation leur permet d'avoir une vision assez large du monde ; de se mettre en contact, en relation avec les autres peuples, les autres civilisations. La documentation évite à l'individu de se sentir solitaire, isolé de ses semblables. Elle lui apporte la sensation d'appartenir à une communauté.

Par ailleurs, la documentation est une source permanente d'acquisition et de consolidation des connaissances, du savoir. Elle permet à l'élève de préparer ses exposés, ses examens, de compléter les cours de l'enseignant. L'enseignant, lui aussi, y trouve les outils, les ressources indispensables et nécessaires pour la préparation de ses cours, pour leur enrichissement, leur actualisation. Il existe une étroite relation entre ceux qui fréquentent des centres de documentation et la réussite de leur cursus scolaire.

Cependant, l'élève ou le lycéen n'a pas toujours la chance d'accéder à une bibliothèque, à un centre de documentation. Nos recherches ont montré que très peu de collèges et lycées sont dotés de bibliothèque fonctionnelle, permettant à ces derniers d'accéder à l'information voulue en temps voulu. Toutefois, même s'il existe des centres de documentation privés qui parviennent à jouer ce rôle, leur accès n'est toujours pas facile aux apprenants.

Dans ce sens, les pouvoirs publics doivent venir en aide aux jeunes scolaires en faisant construire des centres de documentation aussi bien dans les établissements scolaires que dans les zones décentralisées. Une attention particulière doit être accordée aux différents éléments composants les centres de documentation, notamment le local, l'équipement, le fonds documentaire et les documentalistes qui devront assurer la gestion.

Enfin, il est plus que jamais opportun que le Bénin dispose de textes de loi réglementant la documentation scolaire. En effet, sans base juridique assignant à chacun des tâches précises, des responsabilités bien définies et prévoyant des

sanctions bien indiquées, il serait difficile d'espérer que les centres de documentation béninois profitent pleinement à l'éducation, à la promotion de l'excellence.

La promotion de l'excellence dans les collèges et lycées du Bénin est possible. Il suffit d'y croire. Agir en ce sens, c'est doter les apprenants de centres de documentation fonctionnels.

BIBLIOGRAPHIE

1) **Ouvrages généraux**

- FOULQUIE P. (1971), *Dictionnaire de la langue pédagogique*, Paris, PUF, p. 492.
- FONDIN H. (1994), *Rechercher et traiter l'information*. Paris, Hachette, p. 171
- ASKERUD P. (1998) *Guide pour l'approvisionnement durable en livres*. Paris, UNESCO, Préface
- Collection GADO, *Repères pédagogiques*, 2^{ème} édition

2) **Mémoires**

- HOUNKANLINKPE S. T. (1984), *Le rôle du centre de documentation et d'information pédagogique dans le système éducatif en République Populaire du Bénin*, ENSB, Mémoire de DSB, P. 66
- HOUANGNI C. et HOUNDJEBO B. (1985), *La documentation dans la formation des élèves*, UPN, ENS, Rapport de fin de stage, P.36
- AKPO L. C. et RADJI S. (1986), *Le Centre Culturel Français dans la formation scolaire à Cotonou*, UNB, ENS, Rapport de fin de stage, P. 19
- TOWOU V. D. (2001), *La place de la bibliothèque scolaire dans la maîtrise de la langue française : cas des CEG de Dassa-Zoumè et de Savalou*, UNB, ENS, P.56
- TITO L.M. (2002), *Le rôle de la documentation dans les collèges et*
- AMOUSSOU C. (2011), *La bibliothèque scolaire : luxe ou nécessité ? Cas de la circonscription scolaire de Tchaourou*, CFPEEN, Mémoire pour l'obtention du CAIP, P.45

3) **Périodiques**

- *Notre librairie*, Avril-Juin 2002, Hors-série, CLEF, 2002, ISSN 0755-3854
- ZANNOU C., Susciter le goût de la lecture chez les jeunes. *Liberté*, 17 Avril 2002, N° 734, p.10

- SONON S., Jeunesse et bibliothèque en milieu urbain en Afrique : cas de Cotonou (Bénin), *INFODOC*, Juillet-Décembre 2013.

ANNEXES

QUESTIONNAIRE (Aux apprenants)

Le présent questionnaire a été réalisé dans le but de recueillir des informations relatives aux « **Rôle et importance des centres culturels et de documentation dans la formation des élèves et étudiants du Bénin** ».

1) Votre établissement dispose-t-il d'une bibliothèque ?

Oui Non

2) Fréquentez-vous la bibliothèque de votre collège ou un autre centre de documentation ?

a. Oui

➤ Raisons de la fréquentation

Culture personnelle Pour les études On a rien à faire

Pour la distraction Pour avoir des informations

Autres raisons

➤ Rythme de la fréquentation

Régulièrement Souvent fois Rarement

b. Non

➤ Raisons de la non fréquentation

Mauvais accueil Heures d'ouverture Jours d'ouverture

Autres raisons (à préciser)

3) Pensez-vous que les documents disponibles sont adaptés à vos besoins ?

Pas du tout Moyennement adaptés Bien adaptés

Très bien adaptés

4) Quels types de documents préférez-vous lire pour satisfaire vos besoins en information ?

Romans Livres au programme des dessinées

Ouvrages de référence Périodiques

- 5) L'information a-t-elle une grande importance dans l'évolution de vos activités académiques ? Oui Non
- 6) Quel rôle joue la documentation dans la promotion de l'excellence dans les lycées et collèges du Bénin ?
- 7) Quelles suggestions faites-vous aux autorités en charge de l'éducation dans notre pays pour une meilleure politique de documentation dans les lycées, collèges (trois au plus) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci pour votre contribution

QUESTIONNAIRE (Aux enseignants)

Le présent questionnaire a été élaboré dans le but de recueillir des informations relatives aux « **Rôle et importance des centres culturels et de documentation dans la formation des élèves et étudiants du Bénin** ».

1) Une bonne préparation de cours :

- Peut-elle se faire sans ressources documentaires ?

Oui Non

- Peut-elle se faire par un recours systématique à une ancienne méthode ?

Oui Non

2) Votre établissement dispose-t-il d'une bibliothèque ?

Oui Non

3) Quels types de documents jugez-vous indispensables à vos activités académiques ?

Ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, etc.) riodiques
Livres (manuels, traités, etc.) Autres (à préciser)

4) Ces documents sont-ils disponibles dans les centres de documentations fréquentés ?

Oui Pas toujours Pas du tout

5) Combien de fois allez-vous par semaine dans une bibliothèque ?

Tous les jours ouvrables is Deux

Pas du tout

6) Pour vous, l'information a-t-elle une importance pour le succès des activités académiques ? Oui Non

7) Quelle source d'information indiquez-vous à vos élèves pour compléter le cours ?

Centre de documentation/Bibliothèque Presse écrite

Radio/Télévision Rien

- 8) Quel rôle joue la documentation dans un établissement scolaire ou dans un lycée ?
- 9) Quelles suggestions faites-vous aux autorités en charge de l'éducation dans notre pays pour une meilleure politique de documentation dans les lycées, collèges et universités (trois au plus) ?

Merci pour votre contribution

TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	i
Dédicace.....	ii
Remerciements.....	iii
Liste des sigles.....	iv
Résumé.....	v
Introduction générale.....	1
<u>Chapitre 1</u> : Cadre théorique, milieu d'étude et approche méthodologique de la recherche.....	4
<u>Section 1</u> : Cadre théorique.....	5
1.1- Problématique du sujet.....	5
1.2- Etat de la question.....	7
1.3- Objectifs de l'étude.....	9
1.4- Hypothèses de recherche.....	10
1.5- Clarification conceptuelle.....	10
<u>Section 2</u> : Milieu d'étude.....	12
2.1- Aspects physiques.....	12
2.2- Aspects humains.....	13
<u>Section 3</u> : Approche méthodologique.....	15
3.1- Collecte des données.....	15
3.1.1- La recherche documentaire.....	15
3.1.2- La recherche empirique.....	17
3.1.2.1- But de la recherche.....	17
3.1.2.2- Population-cible et échantillonnage.....	17
3.1.2.3- Techniques de recherche.....	17
3.1.2.4- Instruments de recherche.....	18
3.1.3- Traitement des données.....	18
3.1.4- Difficultés rencontrées.....	19

<u>Chapitre 2</u> : Présentation des résultats, analyses et suggestions.....	20
<u>Section 1</u> : Présentation des résultats.....	21
<u>Section 2</u> : Analyse des résultats de l'enquête.....	23
2.1- La question de la documentation au Bénin.....	23
2.1.1- La promotion de la lecture publique.....	23
2.1.2- Analyse de la situation des centres de documentation au Bénin.....	23
2.1.2.1- Les centres de documentation d'établissement.....	24
2.1.2.2- Les centres de documentation des organismes ou institutions privées.....	29
2.2- Place accordée aux centres de documentation dans le déroulement des activités scolaires.....	32
2.2.1- La fréquentation des centres de documentation.....	32
2.2.2- La documentation : un appui pédagogique.....	35
2.3- L'éducation et la documentation.....	42
2.3.1- Fonctions et typologie de l'information.....	42
2.3.2- Le rapport éducation-documentation.....	43
2.3.3- Influence de la documentation sur la personnalité des apprenants.....	44
<u>Section 3</u> : Suggestions.....	45
3.1- A l'endroit des autorités politico-administratives.....	45
3.2- A l'endroit des autorités académiques.....	47
3.3- A l'endroit des enseignants.....	47
3.4- A l'endroit des apprenants.....	48
Conclusion générale.....	49
Bibliographie.....	52

Annexes.....	54
Table des matières.....	59